

# **Importance de la pêche migrante ouest- africaine au début du XXIe siècle**

## **Importance of the West African migrant fishing at the beginning of the 21<sup>st</sup> century**

---

Pierre Failler<sup>1</sup>, Thomas Binet<sup>1</sup>, El hadj Bara Dème<sup>1\*</sup>, Moustapha Dème<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Centre de recherche en Gouvernance bleue, Faculté d'économie et de droit, Université de Portsmouth, Portsmouth, P01 3DE, Royaume-Uni. [pierre.failler@port.ac.uk](mailto:pierre.failler@port.ac.uk)

<sup>2</sup> Centre de Recherche Océanographique de Dakar / Thiaroye, ISRA, Dakar, Rte du Front de Terre, Sénégal. [moustapha.deme@gmail.com](mailto:moustapha.deme@gmail.com)

\*: auteur de correspondance : [bara.deme@port.ac.uk](mailto:bara.deme@port.ac.uk)

### **Résumé**

L'objectif de l'article est de présenter, pour la première fois, l'importance de la pêche migrante ouest-africaine hors des eaux nationales au début des années 2010. La quantification des volumes de captures et de leur valeur marchande est issue d'un long travail d'investigation en partenariat avec les organismes en charge de la recherche halieutique de chacun des 7 États membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP). Globalement, ce sont quelque 300 000 t de poissons qui sont capturées annuellement par les unités de pêche migrante dans les eaux des pays tiers, soit plus de 35 % de l'ensemble des captures des seules unités de pêche des pays côtiers ouest-africains (800 000 t) et près de 20% des 1,6 million de tonnes capturées par l'ensemble des flottes. Malgré cette importance, les statistiques nationales sont muettes sur l'origine de ces captures provenant des eaux d'un pays voisin. La pêche migrante ouest-africaine peut donc être considérée comme faisant partie de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) telle que définie par les Nations Unies. Sa non prise en compte limite toute intervention des États et de la CSRP visant à réguler l'effort de pêche et de la sorte la viabilité des stocks de poisson, fondamentale pour la sécurité nutritionnelle des populations ouest-africaines.

**Mots clefs :** Pêche – Migration- Afrique de l'Ouest

### **Abstract**

The objective article is to present, for the first time, the importance of the West African migrant fishing outside national waters in the early 2010s. The quantification of catch volumes and their market value is the result of a long process of investigation in partnership with the organisms in charge of the fisheries research of each of the 7 members states of the Sub-Regional Fisheries Commission (SRFC). Overall, some 300 000t of fish are caught annually by the migrant units in third country waters, more than 35% of the total catch of the only units of the West African coastal countries (800 000t) and nearly 20% of the 1.6 million tonnes caught by all fleets. Despite this importance, national statistics are silent on the origin of these catches from the waters of neighboring country. West African fishing can therefore be considered as part of illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing as defined by the United Nations. Failure to take it into account limits any intervention by the States and the SRFC to regulate fishing effort and thus the viability of the fish stocks, which is fundamental for the nutritional security of West African populations.

**Key words :** Fishing - Migration - West Africa

## **Introduction**

La pêche migrante fait partie du paysage halieutique ouest-africain depuis plusieurs décennies (Chauveau, 1991 ; Diaw, 1994). Son importance s'est toutefois considérablement renforcée depuis les années 1980 avec la motorisation des pirogues, l'utilisation de caisses isothermes et l'embarquement de glace pour la conservation du poisson (Binet et al., 2013). Les captures réalisées par les pêcheurs migrants ouest-africains sont, au cours de la période 2006-2010, annuellement, de l'ordre de 300,000 t et représentent près de 20% du total de 1,6 million de tonnes de poissons capturés dans les ZEE des 7 pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR). Malgré cette importance, elles sont pour l'heure, absentes des statistiques nationales. Ne disposant pas d'une vision nette des volumes ponctionnés chaque année par la pêche migrante, les pays membres de la CSR ne peuvent s'engager avec efficacité dans un processus de gestion des ressources.

L'objectif de cet article est de présenter, pour la première fois, une vision claire et non biaisée des volumes de captures et des volumes de poisson débarqués dans chaque pays. Les résultats sont issus de travaux de terrain entrepris par les institutions nationales de recherche en 2009 et 2010 afin de rassembler des informations inédites auprès des pêcheurs, des administrations de pêche et des entreprises de transformation des pays de la CSR. La méthode a consisté à définir

de manière quantitative les filières de produits halieutiques empruntées par les captures de la pêche migrante.

Ce travail se démarque des exercices récents de recomptage des captures à partir d'estimations qui se veulent plus proches de la réalité que ne le permettent les données de la FAO (Belhabib D. et al., 2014 ; Belhabib D. et al., 2016) : il ne vise pas à réévaluer les captures réalisées à partir d'information nouvelles mais à les estimer pour la première fois. Les captures de la pêche migrante sont, en effet absentes des travaux précités. En mettant à jour des données jusque lors inconnues, le présent travail apporte ainsi un éclairage nouveau sur un pan ignoré de la pêche ouest-africaine. Il contribue, par ailleurs, à pointer du doigt le phénomène récurrent d'absence d'enregistrement des captures et des débarquements de la pêche migrante, que ce soit dans le pays d'origine ou celui de pêche. La pêche migrante s'apparente ainsi à la pêche INN (Illégale, Non régulée, Non déclarée)<sup>1</sup> qui qualifie jusqu'à aujourd'hui essentiellement l'activité des navires industriels de pêche étrangère (Belhabib D., et al., 2015 ; Agnew DJ et al., 2009 ; Doumbouya A., et al., 2017).

L'article est structuré en quatre parties. Dans la première partie, est exposée la méthode de la recherche. Dans la deuxième partie est présentée les principales migrations notamment les principaux foyers de départ et d'accueil, ainsi que les filières établies et les ethnies impliquées. Dans la troisième partie, l'importance absolue et relative des volumes de captures débarqués est abordée. Et enfin, la quatrième partie expose les poids des débarquements dans les différents ports des pays de la CSRP. Il se conclue par trois recommandations essentielles pour une gestion efficace et durable des pêcheries migrantes ouest-africaines.

## **1. Méthode**

La méthode de travail retenue pour la quantification des flux halieutiques issue de la pêche migrante dans les pays de la CSRP<sup>2</sup> a consisté à :

1-définir les différentes migrations de pêche selon le pays d'accueil, le pays d'origine des migrants, les ethnies, les techniques de pêche, de transformation et les lieux de débarquement : 27 flux migratoires d'importance ont ainsi été identifiés. Leurs caractéristiques sont présentées au tableau 1 ci-après.

---

<sup>1</sup> La FAO considère comme pêche INN, celle « qui n'a pas été déclarée ou a été déclarée de manière erronée à l'autorité nationale compétente, en violation des lois et règlements nationaux ».

<sup>2</sup> Le Cap Vert n'est pas pris en compte du fait de la faiblesse des mouvements migratoires dans sa ZEE.

2-Renseigner les composantes des flux migratoires (tant pour les volumes de captures par espèce que pour les techniques de pêche, de transformation, les ethnies, les marchés de destination ainsi que l'ensemble des caractéristiques économiques et sociales propres à la migration). Un important travail d'investigation sur le terrain a permis de définir et quantifier les filières sur une durée de cinq années (2006 - 2010) en travaillant de manière rétrospective à partir de l'année 2010. Les données obtenues ont été comparées à celles disponibles dans les bases de données des centres de recherche halieutique.

3-Harmoniser les volumes de capture et de débarquement liés à chaque migration entre pays de pêche et pays dont sont originaires les pêcheurs migrants. Le croisement de données a été réalisé lors de deux ateliers de travail (le premier en octobre 2010 et le second en avril 2011) réunissant tous les chercheurs ayant contribué à la collecte et aux traitements des données. A l'analyse des premières données fournies, diverses incohérences sont apparues. Les données de la pêche artisanale étrangère, dans un pays (A), n'étaient pas équivalentes aux données fournies par le pays (B) d'origine des migrants opérant dans les eaux du pays (A). La présence d'incohérences a permis de mettre en avant l'utilité d'une quantification des captures effectuées par les migrants. Elle a mis, de plus, en lumière les phénomènes de non enregistrement des captures réalisées par les pêcheurs migrants ainsi que des débarquements dans les ports et camps de pêche dans les pays d'origine. Toutes les incohérences ont été levées lors des ateliers de travail régionaux et nationaux de validation des chiffres.

Les tableaux synthétiques présentés ci-après font état des éléments quantitatifs liés aux phases de capture, de transformation et de mise en marché. Les éléments de nature organisationnelle, économique et sociale (notamment les relations avec les pêcheurs et communautés autochtones) sont exposés dans une série de 6 rapports nationaux (Dia Abdou D., 2012 ; Dème Moustapha et al., 2012a ; Dème Moustapha et al., 2012b ; Jobe Ousman M., 2012 ; Dabo Kamorba et al., 2012 ; Camara Youssouf H., et al., 2012).

## **2. Principales migrations des pêcheurs dans l'espace CSRP**

Vingt-sept mouvements migratoires caractérisent la pêche migrante en Afrique de l'Ouest. Ainsi, il est recensé au niveau de l'espace sous régional 11 filières de petits pélagiques, 8 de démersaux et 6 de raies et requins. A cela, il faut ajouter l'existence de deux filières très marginales notamment de poulpe et de crevette. Des mouvements essentiellement animés par dix groupes de pêcheurs. Au Sénégal, ceux sont essentiellement les Wolofs de Guet N'dar, les

Wolofs du Gandiolais, les Lébous de la Petite Côte et de Saint-Louis, les Nyominkas du Saloum et les Diolas de Casamance. Les autres ethnies concernées sont les Soussous de Guinée, les Temnés de Sierra Léone, les Fanti du Ghana et enfin les Kru et Vais du Libéria (Binet et al., 2010). Environ 5 000 pêcheurs de toutes nationalités sont concernés par les migrations ainsi que près de 15 000 personnes tirant leurs moyens d'existence de la transformation artisanale et du commerce de poisson. Ces différents groupes ethniques et acteurs laissent voir quatre foyers de départ à la migration maritime dans l'espace ouest africain : le Sénégal, la Guinée, la Sierra Léone et le Ghana. D'autres pays à l'instar de la Gambie, la Mauritanie et la Guinée Bissau constituent les principaux pays d'accueil. La lecture des schémas migratoires montre également une complexification du fait que certains pays du littoral ouest africain sont simultanément des foyers de départ et d'accueil de pêcheurs migrants notamment la Sierra Léone et la Guinée. Les espèces ou groupe d'espèces ciblées restent déterminantes de la distribution géographique des pêcheurs migrants et de la réglementation liée à l'accès pour certaines ressources maritimes (Tableau 1).

**Tableau 1 : Tableau synthétique des principales migrations dans l'espace CSRP**

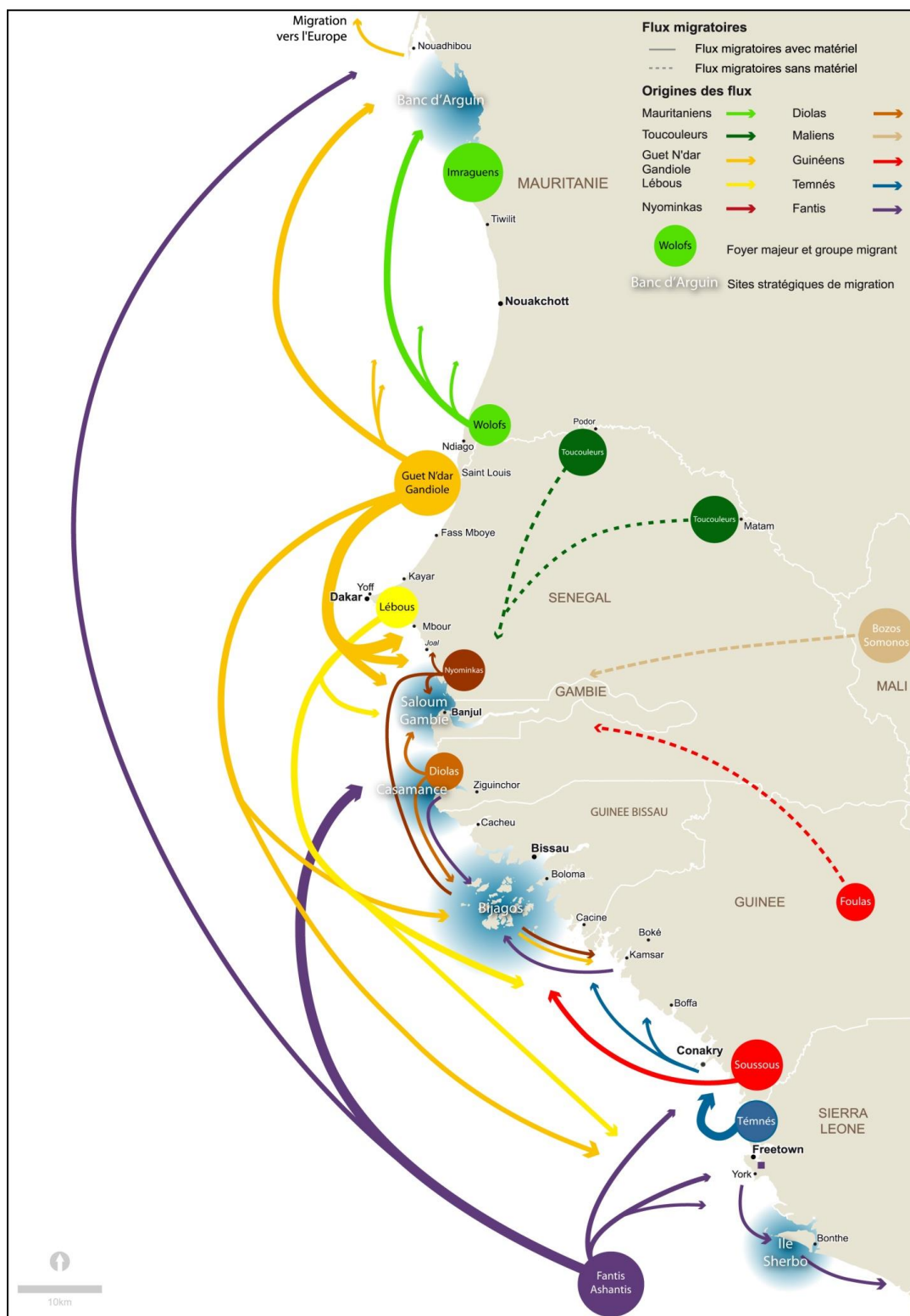
No.	Pays lieux de pêche	Pays d'origine des migrants	Ethnie ou groupe ethnique	Zone de pêche	Espèce(s) ciblée(s)	lieu de débarquement
1	Gambie	Ghana	Fanti	Gambie	Requins et raies uniquement	Hors CSRP
2	Guinée-Bissau	Ghana	Fanti	Guinée-Bissau, Bijagos surtout et sud du pays	Requins et raies	Hors CSRP
3	Guinée	Ghana	Fanti	Guinée (Conakry, Kamsar, Kaktchek)	Raies et requins uniquement	Hors CSRP
4	Sierra Léone	Ghana	Fanti	Sierra Léone péninsule de Freetown	Requins raies	Hors CSRP
5	Sierra Léone	Ghana	Fanti	Sierra Léone péninsule de Freetown	Petits pélagiques	Hors CSRP
6	Gambie	Guinée	Foulas	Gambie	Petits pélagiques : Ethmalose et sardinelle ; mâchoiron	Guinée
7	Guinée-Bissau	Guinée	Soussous,	Guinée Bissau (Bijagos)	Idem	Guinée Bissau
8	Sierra Léone	Guinée	Soussous	Nord Sierra Léone	Idem	Guinée
9	Sierra Léone	Guinée	Soussous	Nord Sierra Léone	Idem	Sierra Leone
10	Sierra Léone	Libéria	Kru, Vais	Sud pays	Petits pélagiques	Hors CSRP
11	Gambie	Sénégal	Lébous de Petite Côte, Wolofs de Guet n'Dar, Saint Louis	Littoral gambien	Démersaux, dorades et soles mérours, carpes rouges	Sénégal
12	Gambie	Sénégal	Nyominkas, Wolofs de Guet n'Dar, Saint Louis	Littoral et estuaire de Gambie	Ethmalose (petits pélagiques) et barracudas selon saison	Sénégal
13	Gambie	Sénégal	Toucouleurs	Fleuve Gambie	Crevettes	Sénégal
14	Guinée-Bissau	Sénégal	Wolofs de Guet n'Dar, Saint Louis Lébous de Petite Côte	Guinée-Bissau (Bijagos), Rio Cacine, Cacheu	Démersaux, dorades et soles mérours, carpes rouges	Sénégal
15	Guinée-Bissau	Sénégal	Wolofs du Gandiole	Guinée-Bissau	Requins, barracudas, démersaux comme sole et seiche	Sénégal
16	Guinée	Sénégal	Wolofs, lébous de Saint Louis, petite côte	Guinée	requins et raies uniquement	Sénégal
17	Guinée	Sénégal	Idem	Idem	Démersaux	Sénégal

No.	Pays lieux de pêche	Pays d'origine des migrants	Ethnie ou groupe ethnique	Zone de pêche	Espèce(s) ciblée(s)	lieu de débarquement
18	Mauritanie	Sénégal	Wolofs de Guet n'Dar, Saint Louis	Nouadhibou, Nouakchott, points kilométriques au sud de Nouakchott	Petits pélagiques	Mauritanie
19	Mauritanie	Sénégal	Idem	Idem	Idem	Sénégal
20	Mauritanie	Sénégal	Idem	Idem	Démersaux	Mauritanie
21	Mauritanie	Sénégal	Idem	Idem	Idem	Sénégal
22	Mauritanie	Sénégal	Idem	Idem	Poulpes	Mauritania
23	Sierra Léone	Sénégal	Wolofs de Saint Louis, lébous de petite côte	Sierra Léone	Démersaux	Sénégal
24	Sierra Léone	Sénégal	Idem	Idem	Idem	Sierra Leone
25	Guinée-Bissau	Sierra Léone	Temnés	Sud Guinée-Bissau et Bijagos	Petits pélagiques : éthmalose et sardinelle	Guinée Bissau
26	Guinée	Sierra Léone	Temnés	Guinée (Conakry surtout et sud du pays) en remontant vers le nord	Petits pélagiques : éthmalose et sardinelle	Guinée
27	Guinée	Sierra Léone	Temnés	Idem	Espèces démersales	Guinée

Source : réalisation propre

Globalement, les principaux mouvements migratoires sont initiés par les pêcheurs sénégalais (14 mouvements). De par leur polyvalence et leur technicité, ils sont impliqués dans l'ensemble des filières. Ainsi, les filières démersales sont quasi uniquement exploitées par les lébous de la Petite Côte et les wolofs de Nguet-Ndar (Saint-Louis) (Dia, 2001). Ces mêmes ethnies dominent également les filières de petits pélagiques. L'exploitation des raies et requins reste du domaine des Nyominkas du Saloum. Forts de 5 mouvements, les Fanti ghanéens sont particulièrement présents dans les pêcheries de raies et requins. Les Foula et Soussou guinéens ciblent uniquement les petits pélagiques côtiers. Prenant une proportion moins importante, les Temnés léonais et les Kru et Vais libériens convoitent les petits pélagiques côtiers ( ). En rapport aux engins de pêche, les démersaux côtiers sont capturés par la palangre et la ligne à bord de pirogues équipées de cale à glace. Les raies et requins sont ciblés par les filets dormants de fond tandis que les petits pélagiques côtiers relèvent des sennes tournantes<sup>3</sup>. Si dans certaines zones, l'activité de la pêche migrante était saisonnière, la surexploitation des ressources et la baisse des rendements obligent les pêcheurs à s'activer toute l'année (cas des pêcheurs sénégalais en Mauritanie ou en Guinée Bissau).

<sup>3</sup> En raison de la taille de l'équipage et du filet ainsi que de l'importance des captures, l'unité de senne tournante typique est composée d'une petite et d'une grande pirogue. La petite mesure entre 16 et 18 m et transporte le filet ; la grande, de 18 à 21 m de long et d'une capacité de 16 à 25 tonnes, rapporte les prises.



Carte 1 Pêche migrante sur le littoral ouest-africain en 2008

### 3. Captures des pêcheries migrantes dans l'espace CSRP

Le volume total des captures réalisées par les pêcheurs migrants est en moyenne 300 000 t (période 2006-2010) pour une valeur monétaire estimée à près de 330 millions d'Euros (Tableau 2).

**Tableau 2 : volumes et valeurs des captures réalisées par la pêche migrante<sup>4</sup>**

	Pays considéré	Pays d'origine des migrants	Espèces codées	lieu débarquement	Estimations captures	Prix moyen t/€	Valeur des captures €
1	GAM	GHA	REQ*	AUT**	8 000	200	1 600 000
2	GBI	GHA	REQ	AUT	1 000	200	200 000
3	GUI	GHA	REQ	AUT	1 000	200	200 000
4	SLE	GHA	REQ	AUT	4 000	2 500	10 000 000
5	SLE	GHA	PPE	AUT	14 000	200	800 000
6	GAM	GUI	PPE	GUI	7 000	250	1 750 000
7	GBI	GUI	PPE	GBI	10 000	250	2 500 000
8	SLE	GUI	PPE	GUI	14 000	2 500	35 000 000
9	SLE	GUI	PPE	SLE	6 000	2 500	15 000 000
10	SLE	LIB	PPE	AUT	9 000	250	2 250 000
11	GAM	SEN	DEM	SEN	13 000	2 500	32 500 000
12	GAM	SEN	PPE	SEN	5 000	250	1 250 000
13	GAM	SEN	CRE	SEN	1 500	4 000	6 000 000
14	GBI	SEN	DEM	SEN	36 000	2 500	90 000 000
15	GBI	SEN	REQ	SEN	5 000	200	1 000 000
16	GUI	SEN	REQ	SEN	1 500	2 500	3 750 000
17	GUI	SEN	DEM	SEN	4 000	2 500	10 000 000
18	MAU	SEN	PPE	MAU	77 000	250	19 250 000
19	MAU	SEN	PPE	SEN	30 000	250	7 500 000
20	MAU	SEN	DEM	MAU	10 000	2 500	25 000 000
21	MAU	SEN	DEM	SEN	7 500	2 500	18 750 000
22	MAU	SEN	POU	MAU	3 800	2 500	9 500 000
23	SLE	SEN	DEM	SEN	4 000	2 500	10 000 000
24	SLE	SEN	DEM	SLE	6 000	2 500	15 000 000
25	GBI	SLE	PPE	GBI	3 000	250	750 000
26	GUI	SLE	PPE	GUI	5 200	250	1 300 000
27	GUI	SLE	DEM	GUI	2 500	2 500	6 250 000
	<b>Total</b>				<b>289 000</b>		<b>Total 327 100 000</b>

Source : réalisation propre

<sup>4</sup> \* Codes : GAM : Gambie ; GBI : Guinée Bissau ; SLE : Sierra Léone ; GUI : Guinée ; MAU : Mauritanie

\*\* Codes : REQ: requins ; PPE : petits pélagiques ; DEM : démersaux ; CRE : crevettes ; POU : poulpes

\*\*\* Codes : AUT : hors CSRP ; SEN : Sénégal



Cette suprématie des pêcheurs artisans migrants sénégalais, tant sur les volumes que les valeurs commerciales, s'explique essentiellement par l'importance des filières démersales (5) à forte valeur ajoutée (prix moyen de 2 500 Euros la tonne) dominées par ces derniers. Une performance qui s'explique également par le nombre d'unités de pêche mobilisées dans les différentes filières migrantes. En 2009, près de 68% des 222 unités de sennes tournantes recensées à Saint-Louis (soit 150) opèrent en Mauritanie<sup>5</sup>. En effet, avec le parc piroguier le plus mobile de la sous-région, les Guet-Ndariens de Saint-Louis sont reconnus historiquement comme des pêcheurs migrants. Ils se déploient quasiment sur tout le littoral ouest-africain (Clément Mathieu, 1991). A une échelle plus importante sur la Petite Côte sénégalaise, 72% des 243 pirogues glacières (soit 175) et 15 des 97 filets dormant à sole à Mbour, sont impliquées dans les pêcheries migrantes<sup>6</sup>. Environ 50 sur 74 des pirogues glacières basées à Joal opèrent en Guinée Bissau sous licence de pêche<sup>7</sup>. Au regard des unités de pêche engagées dans les pêcheries migrantes au niveau de la grande et petite côte du Sénégal, les centres de pêche du sud et du centre du pays demeurent marginaux. En effet, à Dakar, seules 30 pirogues glacières embarquant au centre de HANN se déploient en Guinée et en Guinée Bissau<sup>8</sup>. Et enfin, les ports de pêche du sud du Sénégal viennent en dernier, à Ziguinchor, 75 des 107 unités glacières recensées en 2009 opèrent au niveau des eaux guinéennes et bissau-guinéennes, tandis qu'Elinkine déploie 60 unités de pêche (45 filets maillant dormant et 15 filets maillant dérivant de fond) dans les filières migrantes de raies et requins (Dème et al., 2012). L'appui des usiniers, des mareyeurs et des transformateurs artisans (raies et requins surtout) pour faire face aux frais de marée très élevés a aussi joué pour cette suprématie des pêcheurs migrants sénégalais dans l'espace ouest-africain (*Ibid.*).

La valeur des captures des pêcheurs guinéens, ghanéens et léonais sont respectivement de l'ordre de 54 250 000, 12 800 000 et 8 300 000 Euros. Contrairement aux pêcheurs sénégalais, ces derniers ciblent essentiellement les petits pélagiques côtiers et les raies et requins. Le choix de ces ressources de faible valeur commerciale (prix moyen entre 200 et 250 Euros la tonne) relève de la forte demande de leurs pays respectifs pour ces espèces liées à leurs habitudes alimentaires (poisson fumé) (Camara Y.H., et al., 2012 ; Dabo Kamorba et al., 2012). Et enfin,

---

<sup>5</sup> Grâce à l'achat de licence de pêche.

<sup>6</sup> Les premières sont déployées en Guinée (108 en 2009) et en Guinée Bissau (67) tandis que les second opèrent en Guinée.

<sup>7</sup> Elles ciblent les barracudas.

<sup>8</sup> D'autres pirogues glacières, basées à Joal, pêchent illégalement (c'est à dire sans licences de pêche) dans l'archipel de Bijagos, profitant de la porosité des frontières maritimes.

avec une seule filière de petit pélagique dans la ZEE léonaise, la valeur des captures de la pêche migrante libérienne est relativement faible et estimée à 2 250 000 Euros.

Au regard de l'ensemble des captures réalisées dans l'espace CSRP au cours de la même période, cela représente près de 20 % du total (Tableau 3). A l'échelle de la pêche artisanale cela représente 37 %. Ce qui signifie que plus d'un tiers des captures de la pêche artisanale est réalisé en dehors de la ZEE du pays d'origine des pêcheurs. Les pêcheurs sénégalais, avec un peu plus de 200 000 t, comptent pour un quart de l'ensemble des captures de la pêche artisanale ouest-africaine. Les pêcheurs guinéens tirent des ZEE étrangères plus du tiers (37 000 tonnes) des 102 000 tonnes de poissons débarquées annuellement (Tableau 3).

**Tableau 3 : Captures de la pêche artisanale, industrielle et migrante dans la ZEE de l'espace CSRP**

	ZEE MAU	ZEE CAP	ZEE SEN	ZEE GAM	ZEE GBI	ZEE GUI	ZEE SLE	Total	Total migrants
PA MAU	23000							23000	
PA CAP		10000						10000	
PA SEN	128 300		260000	19 500	41 000	5 500	10 000	464300	<b>204 300</b>
PA GAM				14000				14000	
PA GBI					38000			38000	
PA GUI				7 000	10 000	65000	20 000	102000	<b>37 000</b>
PA SLE					3 000	7 700	85000	95700	<b>10700</b>
PA MAL								0	
PA GHANA				8 000	1 000	1 000	18 000	28000	<b>28000</b>
PA LIB							9 000	9000	<b>9000</b>
PI MAU	15000							15000	
PI CAP		12000						12000	
PI SEN			30000					30000	
PI GAM				700				700	
PI GBI					0			0	
PI GUI						0		0	
PI SLE							7000	7000	
PI AUT1 (UE)	150000	15000			30000	30000		225000	
PI AUT2 (EX. URSS)								0	
PI AUT3 (ASIA)					10000	10000		20000	
PI AUT4 (autres)	435000			2000		5000	30000	472000	
<b>Total PA migrante</b>	<b>128300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34500</b>	<b>55 000</b>	<b>14 200</b>	<b>57000</b>	<b>289000</b>	
<b>Total PA</b>	<b>151300</b>	<b>10000</b>	<b>260000</b>	<b>48500</b>	<b>93000</b>	<b>79200</b>	<b>142000</b>	<b>784000</b>	<b>289000</b>
<b>Total PI</b>	<b>600000</b>	<b>27000</b>	<b>30000</b>	<b>2700</b>	<b>40000</b>	<b>45000</b>	<b>37000</b>	<b>781700</b>	

Total PA+PI	751300	37000	290000	51200	133000	124200	179000	1565700	289000
-------------	--------	-------	--------	-------	--------	--------	--------	---------	--------

Source : réalisation propre

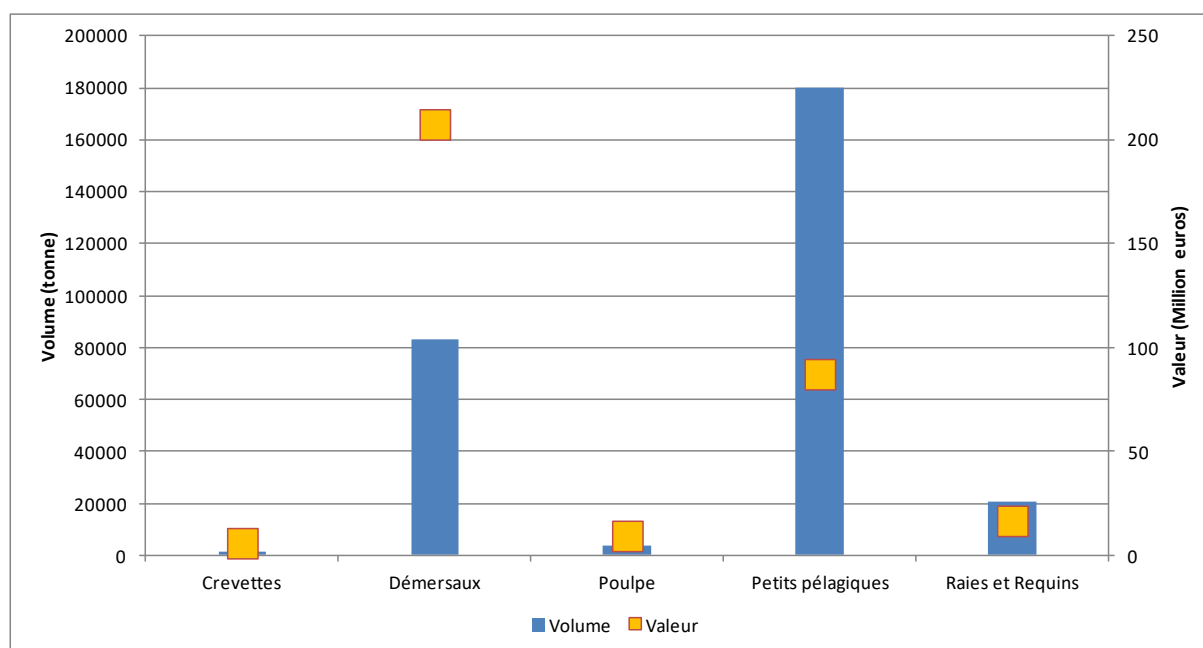
La ZEE de la Mauritanie constitue la principale zone de pêche des pêcheurs migrants sénégalais<sup>9</sup> puisque près de 130 000 t y sont capturées chaque année par les pêcheurs sénégalais. En effet, les eaux mauritaniennes offrent des opportunités aux pêcheurs artisans sénégalais surtout saint-louisiens en terme de proximité géographique, mais aussi d'un fort potentiel en petits pélagiques et d'un multiusage des espèces ciblées (consommation frais, transformation artisanale et farine de poisson). A cela, faut ajouter que les licences de pêche<sup>10</sup> étant limité dans le temps, les pêcheurs cherchent à maximiser leurs revenus. D'ailleurs c'est ce qui justifie l'agrandissement des pirogues et la longueur des filets de senne tournante pouvant capturer jusqu'à 30 t par sortie. Par ailleurs, la ZEE de la Guinée Bissau et celle de la Sierra Léone sont d'une égale importance avec respectivement 55 et 57 000 t. En Guinée Bissau, 71% des prises de la pêche migrante sont réalisées par les sénégalais<sup>11</sup> soit 41 000 t. Ainsi, on y trouve toutes les communautés d'artisans pêcheurs sénégalais (Guet N'Darien, Lébou, Niominka et Walo walo). Par contre, La ZEE du Sénégal n'est fréquentée par aucun pêcheur migrant étranger, bien que le fumage de l'éthmalose dans le delta du Saloum soit réalisé par des Guinéens.

Les principaux types de poissons capturés sont, par ordre d'importance et en volumes, les petits pélagiques (62%), les démersaux (29%) et les raies et requins (7%), les autres catégories, crevettes et poulpes, sont faiblement représentées (**Error! Reference source not found.**). Si les ZEE de la Mauritanie et de la Sierra Léone sont surtout fréquentées pour les petits pélagiques, celle de la Guinée Bissau l'est essentiellement pour ses ressources en poissons démersaux.

<sup>9</sup> En Mauritanie, les sénégalais sont les seuls pêcheurs migrants à opérer dans les pêcheries (Tarbya, 2011 ; Dème et al., 2012b). Complexe et multiforme, la pêche migrante revêt une forme conventionnelle et une non-conventionnelle. La forme conventionnelle est appréciable à travers la filière des unités de petits pélagiques et de démersaux côtiers débarquant à Nouadhibou pour le compte de l'industrie locale. La forme non conventionnelle relève d'une pêche illícite des unités de pêche sénégalaises. Elle se matérialise par l'absence de licence de pêche ou le ciblage d'espèces non spécifiées par la licence de pêche octroyée

<sup>10</sup> Les autorités mauritaniennes délivrent en moyenne 300 licences de pêche par an. Ces dernières étant octroyés uniquement à la pirogue, le filet de pêche étant exclu, une unité de senne tournante se voit contrainte de payer deux licences de pêche : une pour la pirogue portant le filet et l'équipage, et une pour la pirogue transportant les prises. Le coût annuel de la licence se monte à 472 euros pour les pirogues de 13 m et plus, ce qui équivaut à 930 euros pour une unité de senne tournante (Dème et al., 2012).

<sup>11</sup> La très grande majorité des unités de pêche migrantes sénégalaises présentes en Guinée-Bissau bénéficierait d'après l'enquête réalisée auprès des pêcheurs sénégalais, de prêts mareyeurs ou usiniers pour payer la licence de pêche et faire face aux frais de marée relativement important. Une licence de pêche qui varie entre 760 et 2 300 euros selon la durée des campagnes de pêche et les espèces ciblées.



**Figure 1 : volume et valeur des captures de la pêche migrante selon les groupes d'espèces**

La valeur totale des captures de la pêche migrante approche 330 Millions d'euros par an. Les poissons démersaux comptent 63% de la valeur totale de la pêche migrante pour un tonnage de seulement 29 %. A l'inverse, les petits pélagiques, qui représentent 62 % du volume total ne contribuent que pour 27% à la création de la valeur totale (Tableau 4). De faible valeur commerciale au débarquement, les petits pélagiques sont peu valorisées. Elles sont distribuées généralement en l'état sur le marché local ou congelés pour l'exportation (Dème et al., 2012). Les produits transformés artisanalement sont de mauvaise qualité (manque d'homogénéité, destruction partielle des protéines, oxydation) et leurs conditions de conservation (dégradation bactérienne, infection par des insectes) et d'écoulement sont médiocres.

**Tableau 4 : Répartition des volumes et valeurs des captures de la pêche migrante selon les groupes d'espèces**

	Volume (t)	Valeur (M€)	% Volume	% Valeur
Crevettes	1500	6	1%	2%
Démersaux	83000	208	29%	63%
Poulpe	3800	10	1%	3%
Petits pélagiques	180200	87	62%	27%
Raies et Requins	20500	17	7%	5%
<b>Total</b>	<b>289000</b>	<b>327</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : réalisation propre

Les raies et requins, dont le prix des ailerons dépasse 100 euros/kg, ont également une contribution à la valeur totale inférieure de celle qu'ils ont au volume total. Près de 90 % de la production se présente sous la forme de carcasse dont la valeur monétaire est très faible, ce qui explique la faiblesse de la valeur marchande de cette catégorie.

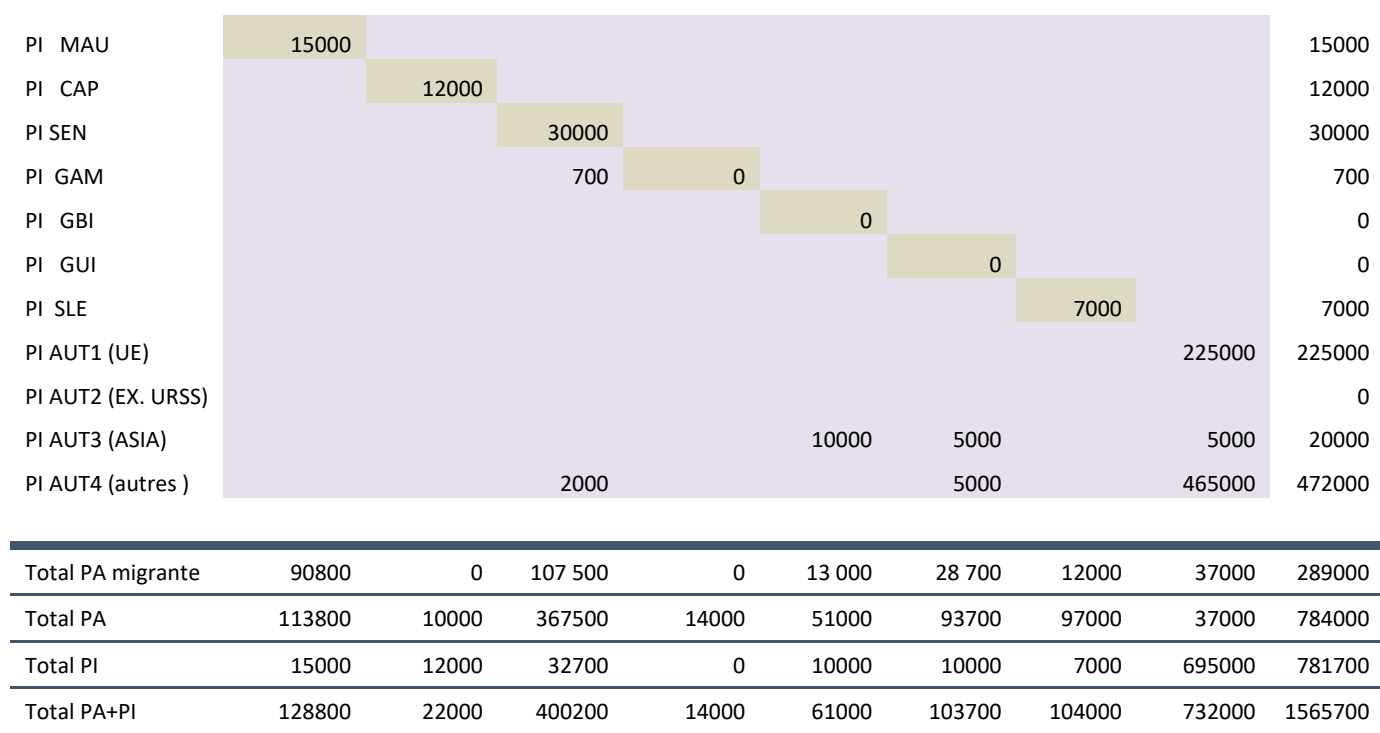
#### 4. Débarquements des poissons de la pêche migrante

Les débarquements de poissons de la pêche artisanale se font à la fois dans les ports des pays de pêche et dans ceux des pays dont les pêcheurs sont originaires (de manière plus ou moins égale). Deux logiques complémentaires sont ici à l'œuvre : la première consiste à débarquer dans les ports d'origine les poissons qui sont destinés au marché extérieur et pour lesquels une filière est effective (cas des démersaux pêchés en Guinée et Guinée-Bissau et débarqués au Sénégal et commercialisés sur le marché européen) ; la seconde consiste à débarquer (campements ou port de pêche) et transformer sur place puis à acheminer les produits finis dans le pays d'origine (cas, par exemple, des petits pélagiques capturés en Guinée-Bissau, fumés et expédiés en Sierra Léone, Guinée, Libéria ; ou encore des raies et requins<sup>12</sup> transformés dans des campements saisonniers en Guinée avant leur rapatriement au Sénégal etc.).

**Tableau 5 : débarquements de la pêche artisanale, industrielle et migrante dans les ZEE de l'espace CSRP**

	PORT MAU	PORT CAP	PORT SEN	PORT GAM	PORT GBI	PORT GUI	PORT SLE	PORT AUT	Total
PA MAU	23000								23000
PA CAP		10000							10000
PA SEN	90800		367500				6000		464300
PA GAM				14000					14000
PA GBI					38000				38000
PA GUI					10000	86000	6000		102000
PA SLE					3000	7700	85000		95700
PA MAL									0
PA GHA								28000	28000
PA LIB								9000	9000

<sup>12</sup> Trois types de produits sont dérivés des raies et des requins : le salé-séché, le métorah (poisson gras fumé et séché) et les ailerons. Ces derniers sont coupés et mis à sécher au soleil sans traitement préalable. Ils constituent les parties les plus précieuses de ces espèces en raison de leur haute valeur marchande et sont la motivation première de l'effort de pêche excessif (Dème et al., 2012b).



Source : réalisation propre

L'absence de marché d'exportation vers l'Europe (faute d'agrément à l'exportation) dans certains pays comme la Guinée ou la Guinée-Bissau oblige un rapatriement de toutes les captures de forte valeur commerciale vers les ports du pays d'origine. En l'absence de filière d'exportation, les prix domestiques sont généralement trop bas pour rentabiliser les activités de pêche migrante dédiées à la capture des espèces démersales. Les pêcheurs effectuent alors des marées de 10 jours environ depuis les ports de Mbour, de Joal (petite côte du Sénégal) et de Ziguinchor (Casamance) et se relaient sur les lieux de pêche de manière à ce que les engins de pêche soient calés en permanence.

Les ports du Sénégal reçoivent ainsi près de 370 000 t de poisson chaque année dont près de 110 000 t capturées en dehors de la ZEE sénégalaise. Les ports mauritaniens profitent des débarquements de la pêche migrante sénégalaise de petits pélagiques, que ce soit pour alimenter les marchés de consommation humaine ou pour approvisionner la production de farine de poisson à Nouadhibou. Cette importance des mises à terre sénégalaises dans les ports mauritaniens (90 800 t sur 128 300 t capturées) est à mettre en rapport avec les clauses contractuelles avec les armateurs mauritaniens (domestication de la production) et l'obligation faite aux senneurs saint-louisien de débarquer au moins 15% de leur production. Par ailleurs, le Sénégal débarque 6 000 t en Sierra Léone en raison de la forte demande locale de petits pélagiques.

Une faible part des captures (moins de 10%) réalisées par les pêcheurs ghanéens et libériens sort de l'espace CSRP en étant débarquée à Téma et Monrovia, pour l'essentiel. Bref, les pêcheurs artisans sont à la recherche perpétuelle de débouchés commerciaux avantageux. Et lorsqu'il ne l'est pas on assiste à un rapatriement de produits marins vers les lieux d'échange les plus avantageux.

## **Conclusion**

La pêche migrante, de par son ampleur et son caractère masqué, constitue un défi de gestion majeur en Afrique de l'Ouest. Ce défi est multiple. Il consiste, en premier lieu, à faire en sorte que les captures et les débarquements des pêcheurs migrants apparaissent dans les statistiques des pays de l'espace CSRP. A titre illustratif, les statistiques de débarquement de poissons au Sénégal recensent moins de 3 000 t de poissons capturés hors des eaux nationales alors que les chiffres obtenus dans le cadre de ce projet font état de 110 000 t !

Cette absence de données fausse, par ailleurs, l'appréciation que chaque pays peut porter sur l'état de ses ressources. Lorsque les débarquements sont maintenus à un haut niveau grâce aux débarquements des pêcheurs migrants, cela entretient l'illusion que les ressources halieutiques du pays sont en bonne santé. Il s'agit donc, en second lieu, de faire des évaluations de stocks et d'effort en tenant compte de la pêche migrante (seule la Mauritanie le fait).

Qui plus est, la pêche migrante s'affranchit de la plupart des mesures de gestion. N'existant dans aucune politique des pêches des pays de la CSRP (en dehors de la catégorie « licences étrangères »), elle fait fi de toutes les contraintes auxquelles les unités de pêche plus sédentaires sont assujetties. De par son « invisibilité », la pêche migrante échappe, de plus, à tout contrôle. Le défi est alors, en troisième lieu, d'intégrer la pêche migrante dans les politiques de pêche, les plans de gestion des pêcheries et les programmes de contrôle et surveillance.

Enfin, la pêche migrante installe ses filets jusqu'à l'intérieur des limites des aires marines protégées. Devant la raréfaction du poisson dans des eaux, très poissonneuses il y a peu, elle jette maintenant son dévolu sur les zones encore préservées dans les AMP. Le renforcement de la surveillance des AMP est un autre défi majeur.

Trois recommandations peuvent être émises à la suite de ce constat. La première est de comptabiliser les données de captures et de débarquements de la pêche migrante, à la fois dans le pays de pêche et dans le pays d'origine. La deuxième est revoir et adapter les éléments de politique et de gestion des pêches de chaque pays afin que la pêche migrante y figure. La

dernière est de développer des outils de gestion de la pêche migrante à l'échelle régionale afin de l'encadrer et faire en sorte qu'elle soit source d'une forte valeur ajoutée.

## Références

Agnew DJ, Pearce J, Pramod G, Peatman T, Watson R, Beddington JR. 2009; Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing. PLoS ONE 4(2): e4570 <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0004570>

Belhabib Dyhia, Koutob Viviane, Sall Aliou, Lam Vicky WY, Pauly Daniel, Fisheries catch misreporting and its implication : the case of Senegal, Fisheries Research, 2014, consulted July 7, 2019, <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2013.12.006>, Volume 151, pp. 1-11.

Belhabib D, Sumaila UR, Lam VWY, Zeller D, Le Billon P, Abou Kane E, et al. (2015) Euros vs. Yuan: Comparing European and Chinese Fishing Access in West Africa. PLoS ONE 10(3): e0118351. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0118351>

Belhabib Dyhia, Mendy Asberr, Subah Yeveuwu, Jueseah Alvin, Nipey Nicolas, Boeh William, Willemse Nico, Zeller Dirk, Pauly Daniel, Fisheries catch under-reporting in the Gambia, Liberia and Namibia and the three large marine ecosystems which they represent, Environmental Development, 2016, consulted July 7, <https://doi.org/10.1016/j.envdev.2015.08.004>, 2019, Volume 17, Supplement 1, pp. 157-174.

Binet Thomas, Failler Pierre, Andy Thorpe, Migration of Senegalese fisheries: a case of regional approach to management, Maritime Studies Journal [online], 2012, consulted March 19, 2019. URL: <https://doi.org/10.1186/2212-9790-11-1>.

Binet T., P. Failler et M. Agossah (2010), Migrations contemporaines des pêcheurs artisans en Afrique de l'Ouest : synthèse et axes de recherche, Rapport n° 3 de l'étude relative à l'état des lieux et l'évolution récente des migrations de pêcheurs artisans dans les pays de la CSRP. Programme IUCN/RECARGAO « Renforcement des capacités régionales de gestion de la pêche en Afrique de l'Ouest ». IUCN, Dakar, Sénégal, 29 p.

Bouju, S. 2000. Activité de pêche et instrumentalisation des identités : pêcheurs migrants et pêcheurs nationaux dans la société guinéenne. Les Pêches piroguières en Afrique de l'Ouest: pouvoirs, mobilités, marchés. J.-P. Chauveau, E. Jul-Larsen and C. Chaboud, CMI - IRD - Karthala.

Camara Youssouf H., Doumbouya Alkaly, Dème Moustapha. 2012. Présentation des principales filières de la pêche migrante en Guinée. Publication UICN sous presse. « Etude relative à l'état des lieux et l'évolution récente des migrations de pêcheurs artisans dans les pays de la CSRP ». IUCN Rapport n°6, Conakry, Guinée. p.44

Dabo Kamorba et Sesay Lahai. 2012. Migration of small-scale fishermen in Sierra Leone : current status. Project RECARGAO, IUCN/SRFC. "A study about the current status and the recent evolution of artisanal fishermen migrations in the SRFC countries". Rapport n°5. 22p.

Dème El hadj Bara. 2018. Cogestion et dynamiques participatives durables des pêcheries artisanales sénégalaises : potentialités et limites en contexte de crise du secteur halieutique sénégalais. Thèse de géographie. Université Clermont Auvergne. 327 p.

Dème Moustapha, Ndiaye Kh., Bailleux R., 2012a. Migrations des artisans pêcheurs sénégalais dans l'espace des Etats membres de la CSRP : Etat des lieux. Publication UICN sous presse.



« Etude relative à l'état des lieux et l'évolution récente des migrations de pêcheurs artisans dans les pays de la CSRP ». Dakar, Sénégal. p. 32.

Dème Moustapha, Bailleux Renaud. 2012b. Migration des pêcheurs artisans en Guinée-Bissau : Etats des lieux, Projet RECARGAO, UICN/CSRP. « Etude relative à l'état des lieux et l'évolution récente des migrations de pêcheurs artisans dans les pays de la CSRP ». IUCN Rapport n°7. Bissau. Guinée Bissau. 24 p.

Dia Abdou D., 2001. Réseaux et groupes d'appartenance chez les pêcheurs migrants : Le cas des Wolofs de N'Diago (Mauritanie). Bull. CNROP N° 28, pp. 53-66.

Dia Abdou D. 2012. Etude des filières de pêcheurs migrants sénégalais opérant dans les eaux maritimes mauritaniennes : Etats des lieux. Projet RECARGAO, UICN/CSRP. « Etude relative à l'état des lieux et l'évolution récente des migrations de pêcheurs artisans dans les pays de la CSRP ». IUCN Rapport n°9. Nouakchott, Mauritanie. 38 p.

Doumbouya A, Camara OT, Mamie J, Intchama JF, Jarra A, Ceesay S, Guèye A, Ndiaye D, Beibou E, Padilla A and Belhabib D. 2017. Assessing the Effectiveness of Monitoring Control and Surveillance of Illegal Fishing: The Case of West Africa. *Front. Mar. Sci.* 4:50. doi: 10.3389/fmars.2017.00050

ENDA. 2007. Libéralisation du commerce et gestion durable des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest : Etude de cas de la Guinée Bissau. *Études et recherches* n° 264.

Failler P., D. Gascuel .2008. Over-exploitation in West Africa's richest zones, African report, no. 12, Aug-Sept issue, p. 28.

Failler Pierre et Binet Thomas, « Sénégal. Les pêcheurs migrants : réfugiés climatiques et écologiques », *Hommes & migrations* [En ligne], 1284 | 2010, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 29 mars 2017. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1250> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.1250

Failler, P., Binet, T., Agossah, M., Bensassi, S., & Turmine, V. 2015. Chapitre 7. Pêche migrante et aires marines protégées en Afrique de l'Ouest. In Bonnin, M., Laë, R., & Behnassi, M. (Eds.), *Aires marine protégées ouest-africaines : Défis scientifiques et enjeux sociétaux*. IRD Éditions. doi :10.4000/books.irdeditions.8979

Jobe Ousman M. 2012. Migration of small-scale fishermen in the Gambia: Current status. Project RECARGAO, IUCN/SRFC. "A study about the current status and the recent evolution of artisanal fishermen migrations in the SRFC countries". Rapport n°8. 36 p.

Martin J. I. 2010. La pêche en Mauritanie et les accords de pêche de l'UE. Département thématique B : Politiques structurelles et de cohésion. Note. 63p.

Njock, J.-C. and L. Westlund. 2008. Fisheries communities' migrations in West and Central Africa: the need to integrate migrants in fisheries management. *Coping with global change in marine social-ecological systems*, FAO, Rome, Italy.

Sall, A. 2006. "Les migrations de pêcheurs de Requins (raies et requins) dans l'espace de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP): analyse des facteurs dynamisant les cycles migratoires : mutations enregistrées ces 30 dernières années et tendances actuelles."

Tarbya M L Ould, P. Labrosse et Dia A D., 2011. La pêche artisanale maritime mauritanienne : bilan et enjeux pour demain. in « le Littoral mauritanien à l'aube du XXIe siècle : Peuplement, gouvernance de la nature, dynamiques sociales et culturelles ». Paris. Karthala. Pp 253-279